



Montreuil, le 30 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances,
des Affaires Étrangères,
du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles

Réf. 023-26

Objet : préavis de grève FERC-CGT octobre 2026

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre des mobilisations prévues sur l'ensemble du mois d'octobre 2026. Ce préavis est destiné à couvrir toutes les mobilisations locales et nationales jusqu'au 31 octobre 2026.

La FERC-CGT condamne fermement les nouvelles attaques contre le monde du travail mises en lumière par les derniers arbitrages gouvernementaux rendus sur les PLF et PLFSS 2027. Le gouvernement, main dans la main avec le patronat, n'a cessé de refuser le droit à un salaire et une retraite digne aux travailleurs et travailleuses. La FERC-CGT dénonce ainsi avec force une nouvelle offensive inacceptable à l'encontre de nos services publics, de notre système de santé, mais aussi contre les agences et opérateurs de l'État indispensables au bon fonctionnement de toute la société. La FERC-CGT souligne aussi avec inquiétude les très graves atteintes contre le droit de manifester librement et le droit constitutionnel de grève, mais aussi la criminalisation toujours plus grande des libertés syndicales.

La FERC-CGT revendique toujours l'abrogation définitive de la contre-réforme des retraites et un retour au droit à la retraite à taux plein à partir de 60 ans, ainsi que l'augmentation générale des salaires, notamment le SMIC à 2000 € brut et l'augmentation automatique des salaires minimums de branche dès lors que le SMIC est revalorisé. Nous revendiquons également la majoration du point d'indice et des pensions pour toutes et tous ainsi que des mesures concrètes pour gagner l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. De même, la FERC-CGT exige le retour au remboursement à 100% de la rémunération au titre du congé maladie ordinaire ainsi que la restauration de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Nous exigeons la définitive mise à l'arrêt des politiques d'austérité et la mise en œuvre de réelles mesures de justice sociale, fiscale et environnementale. Ces politiques passent inévitablement par l'allocation de moyens humains et financiers pérennes pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle, le sport et la vie associative. Assurer la pérennité de ces secteurs est la condition indispensable pour répondre aux besoins de la jeunesse et de l'ensemble des usager-es de nos services publics.

Ce préavis concerne toutes et tous les personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Charlotte VANBESIEN
Secrétaire Générale



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc-cgt.org e-mail ferc@cgt.fr



Communiqué

La jeunesse doit pouvoir se mobiliser, prenons nos responsabilités !

Le mouvement de contestation des lycéen·es s'étend depuis plus d'une semaine et ne faiblit pas. Au contraire, c'est près d'un tiers des lycées qui se mobilisent sur tout le territoire, y compris des lycées privés ce qui est inédit. C'est un mouvement très massif que nous pouvons qualifier d'historique, jamais autant de lycées ne sont mobilisés. Depuis quelques jours, le mouvement s'étend aux universités et de plus en plus de campus sont bloqués.

Cette mobilisation s'appuie sur des revendications légitimes, marquées par une dégradation globale des conditions d'études et de vie de la jeunesse. Les jeunes dénoncent en réalité les effets des multiples contre-réformes qui ont accentué le tri social à l'Éducation nationale et dans l'enseignement supérieur. L'échec patent de Parcoursup n'étant qu'une illustration parmi d'autres de ces reculs majeurs pour la jeunesse. Les images choquantes de files d'attente devant les restos U étaient attendues par les personnels des Crous qui alertent depuis des mois sur leur budget. Plus largement, les budgets austéritaires décidés par les gouvernements impactent les subventions aux associations d'éducation populaire, sportives et culturelles démontrant l'abandon de la jeunesse qui aujourd'hui se bat pour un meilleur avenir.

Nous dénonçons la répression qui s'abat sur ce mouvement légitime, plus de 3000 arrestations, des bavures, des blessé·es graves... Le défenseur des droits s'est d'ailleurs saisi des situations les plus graves. En réalité, c'est un véritable déni démocratique qui s'abat sur les jeunes qui doivent pouvoir s'organiser et ont le droit de débattre et de manifester. La meilleure solution pour éviter les violences, la meilleure protection pour les personnels, c'est de laisser les élèves s'organiser, avoir accès à des salles pour se réunir, organiser des AG, des manifestations. Les dernières décisions préfectorales qui consistent à fermer plus de 400 lycées et de passer en distanciel, parfois pour plusieurs jours, sans aucune concertation avec les personnels démontrent la volonté du gouvernement de nier toute expression démocratique et le peu de considération pour les personnels.

La CGT appelle à soutenir et accompagner la mobilisation, aider à la sécurisation des manifestations du mardi 6 octobre et à mettre à disposition les locaux syndicaux. La FERC et ses syndicats se rendront disponibles pour faire le lien avec les UD et les UL pour aider les jeunes à s'organiser, se réunir, réaliser et diffuser des tracts, etc.

La FERC appelle les personnels à se mettre en grève le 6 octobre aux côtés de la jeunesse dans un souci de responsabilité afin de pouvoir soutenir et protéger les jeunes mobilisé·es qui portent des revendications convergentes avec celles des personnels. Le mouvement légitime de protestation de la jeunesse doit pouvoir se poursuivre, son expression doit être respectée, c'est un impératif démocratique.

Montreuil, le 2 octobre 2026